Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton de Conty Commune d'Oresmaux

■ 03.22.42.02.17 – ■ 03.22.42.07.18
■ mairie.oresmaux@orange.fr

Mairie Rue de l'école 80160

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014

Séance du lundi 13 Octobre 2014

<u>Date de la convocation</u>: 9 Octobre 2014 <u>Date d'affichage du P.V.</u>: 17 Octobre 2014

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 14

<u>Membres en exercice</u>: Mme GARNIER Martine; Mme DAIRE Lysiane; Mme ROSSI Véronique; M. RIDOUX Christian; M. FRABOULET David; M. BOUCHER Éric; Mme GOSSELIN-VOISIN Yveline; Mme LECLERCQ Caroline; M. JACOB Daniel; Mme PÉRONNE Michèle; M. BERTRAND Hervé; Mme MATHON Christine; M. BAUDELOT Antoine; M. GALAND Philippe; M. DARNOUX Philippe.

Absente excusée: Mme LECLERCQ Caroline.

Absent non excusé:

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David

L'an deux mille quatorze, le lundi treize Octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR:

- → Décisions modificatives : commune et assainissement 2014
- → Convention de mise à disposition des services de l'état pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- → Dégrèvement de 50 % de la part communale sur le foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs.

Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1°) DÉCISIONS MODIFICATIVES : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2014.

COMMUNE M14:

<u>Drapeau communal:</u>

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu le nouveau drapeau communal. Cependant, cette dépense n'a pas été prévue au budget.

Madame le Maire suggère d'alimenter le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » en effectuant les opérations d'ordre suivantes :

- 1 600 €uros au chapitre 61521 «Entretien de terrains»
- + 1 600 €uros au 023 «Virement à la section d'investissement»
- + 1600 €uros au 021 «Virement de la section de fonctionnement»
- + 1 600 €uros au 2188 «Autres immobilisations corporelles»

Remboursement loyers:

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'en début d'année, un titre représentant le montant total des loyers du logement de l'école doit être fait. Cependant, Madame CABOCHETTE Françoise a quitté le logement en octobre 2013. Un mandat représentant la différence des 3 mois (octobre, novembre et décembre 2013) doit être fait.

Madame le Maire propose d'alimenter le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) en effectuant les opérations d'ordre suivantes :

- 800 €uros au chapitre 61521 «Entretien de terrains»
- + 800 €uros au 673 «Titres annulés sur exercices antérieurs»

<u>Dégrèvement accordé aux auto-entrepreneurs</u>:

Madame le Maire explique aux membres du conseil que les communes et les EPCI doivent prendre à leur charge la moitié du coût du dégrèvement accordé aux auto-entrepreneurs ayant été exonérés les années précédentes. Pour cette année, le montant pour commune s'élève à 145 €.

Cette somme n'ayant pas été prévue au budget, madame le maire propose d'effectuer les opérations d'ordre suivantes :

- 145 €uros au chapitre 61521 «Entretien de terrains»
- + 145 €uros au 7391178 «Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes»

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer les opérations d'ordre ci-dessus.

ASSAINISSEMENT M49:

Amortissements:

Madame le Maire informe les membres du conseil que depuis l'année dernière, la commune amortit les investissements de 2012 pour la construction de la lagune sur une durée de 60 ans.

Elle ajoute que des travaux ont été effectués en 2013. Il convient d'ajouter ses derniers dans la base amortissable.

Le total des amortissements 2014 est de 20 096.29 € au lieu de 19968.21 €.

Madame le Maire propose donc les mouvements comptables suivants :

- 260 € au 615 «Entretiens et réparations»
- + 130 €uros au 023 «Virement à la section d'investissement»
- + 130 €uros au 021 «Virement de la section de fonctionnement»
- + 130 €uros au 6811 «Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles»
- + 130 €uros au 28156 «Amortissements des immobilisations corporelles Agencements et aménagements de terrains»

Frais de télécommunication :

Madame le maire explique au conseil municipal qu'un incident technique suite à un orage a perturbé la ligne téléphonique de la lagune ce qui a entraîné des factures plus élevées. Il est donc nécessaire d'alimenter le compte 626 « Frais postaux et de télécommunications » de la manière suivante :

- 740 € au 615 «Entretiens et réparations»
- + 740 € au 626 «Frais postaux et de télécommunication»

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer les opérations d'ordre d'assainissement ci-dessus.

2°) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES RELATIVES À L'OCCUPATION DES SOLS.

Madame le Maire expose que la convention de mise à disposition des services de l'état reprenant la répartition de l'instruction des actes d'occupation du sol sur le territoire de la commune arrive à son terme le 31 octobre 2014.

Aussi, il convient de reprendre une nouvelle convention pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour une période d'un an comprise entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition et d'autoriser Madame le Maire à signer.

Monsieur Philippe GALAND: Ce n'est pas la Communauté de Communes qui s'occupe de ça? **Madame le Maire**: Non, pour l'instant on est en phase de préparation du PLUi.

3°) DÉGRÈVEMENT DE 50% DE LA PART COMMUNALE SUR LE FONCIER NON BÂTI EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS.

Madame le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'État pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50% restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitant de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide <u>à la majorité</u> (9 contre, 4 abstentions (Mesdames Véronique ROSSI et Yveline GOSSELIN-VOISIN, Messieurs Daniel JACOB et Hervé BERTRAND) et 1 pour (Monsieur Philippe GALAND)) de ne pas adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs à compter de 2015.

QUESTIONS DIVERSES

IX Colis des Ainés

Madame le Maire présente les choix les colis des ainés pour cette fin d'année. Approbation à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil municipal que cette année, un clown magicien et sculpteur de ballons animera l'arbre de Noel.

⋈ FDE 80

Madame le Maire fait part aux membres du conseil qu'elle a reçu un courrier de la FDE 80, nous demandant si nous voulons faire partie du schéma départemental de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques.

Le conseil vote non à l'unanimité.

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire ou non un don à l'association de la lutte contre le cancer. Après concertation, le conseil vote non à la majorité (1 abstention de M. BAUDELOT Antoine)

Madame le Maire explique que suite à sa demande à la communauté de communes qui a la compétence voirie, les bordures rue du moulin ont été posées. Un fonds de concours sera dû par la commune à la communauté de communes de Conty pour la pose des bordures.

Brevet des collèges

Madame le maire informe les membres du conseil que 5 élèves qui ont suivi l'école d'Oresmaux ont obtenu le brevet des collèges :

- Simon POCHET: mention très bien

- Morine WARIN: mention bien

Diane CIALCESKI : Mention assez bien
 Camille DELOUARD : mention assez bien

Justine SUIVENG

Elle propose de leur remettre une Clé USB offerte par la communauté de communes ainsi qu'un bon d'achat de la commune (pour les mentions bien et très bien) lors de la commémoration du 11 novembre.

Monsieur Hervé BERTRAND : Oui on l'a déjà fait ?

Madame le Maire : Oui il y a deux ans !

Monsieur Christian RIDOUX : Oui, ce serait bien de marquer le coup lors de la commémoration...?

Approbation à l'unanimité.

☒ Aire de Jeux Salle des Fêtes

Madame Christine MATHON informe les membres du conseil que le portillon de l'aire de jeux de la salle des fêtes a une nouvelle fois été abîmé.

Madame le Maire : C'est pour cette raison, qu'il faudra bien consolider le grillage de la prochaine aire de jeux derrière l'église et qu'il faut réfléchir aux dépenses d'aménagements

Manifestations

Madame le Maire souhaiterait plus de présence aux manifestations du village de la part de certains conseillers. Elle rappelle que lors des élections, ils ont pris l'engagement pour 6 ans.

⋉ Ecole

Mesdames Lysiane DAIRE et Véronique ROSSI informent Madame le Maire qu'un parent de l'école promène son chien, réputé de race dangereuse, aux abords de l'école.

Madame le Maire demandera plus de renseignements pour connaître le nom du propriétaire lors du conseil de classe ce vendredi.

Juon